

Compte rendu – Session de travail du mardi 1^{er} novembre 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 1^{er} novembre 2022 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Est absent : M. Dany Carpentier.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 18 octobre 2022

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 18 octobre 2022.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 3, 16, 19 et 20 de l'ordre du jour.</p> <p>Plus précisément, au point 3, M. Pierre Montreuil souhaite en savoir plus sur la modification apportée à l'entente. M. Robert Dussault répond qu'il faut ramener l'entente en raison des retards. Les montants sont les mêmes que dans l'entente initiale, mais la Ville déphase les échéances.</p> <p>Au point 16, M^e François Bélisle demande si la Ville doit respecter la définition du gouvernement du Québec pour la tranche d'âges des membres du Comité jeunesse. Il affirme que les jeunes âgés de 15 ou 16 ans et ceux âgés de 35 ans sont à des stades différents de leur vie. M. Jean Lamarche répond qu'il s'agit probablement d'une requête provenant de la politique jeunesse. M^e Yolaine Tremblay précise que le Conseil a adopté la création du Comité jeunesse le 16 août dernier, et que c'est à ce moment qu'il aurait fallu formuler des commentaires concernant l'âge des membres et non à la désignation de ces derniers.</p> <p>Au point 19, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si le poteau en plein centre de l'œuvre d'art va empêcher le déneigement de l'allée Hart. Elle ajoute que le montant de l'œuvre est très élevé et demande s'il fait partie du budget participatif. M. François Vaillancourt explique que lorsque la Ville a un gros chantier ou un gros projet, un pour cent du budget du projet doit être consacré à l'art. M. Richard W. Dober indique que cette allée n'est pas déneigée en hiver et qu'il y aurait de la place à côté des jets d'eau pour déneiger et faciliter le lien avec la piste où marchent les gens. Il trouve lui aussi que 170 000 \$ pour une œuvre d'art, c'est beaucoup trop coûteux. M^e Annie Pagé répond que l'allée Hart et l'allée des Commissaires ne sont pas déneigées en hiver. Et elle répète que le montant dédié à une œuvre d'art est une obligation du gouvernement du Québec. M. Dober demande si le gouvernement est au fait de la situation budgétaire des municipalités et souhaite que le sujet du déneigement de ces allées soit discuté en comité.</p> <p>Au point 20, Mme Pascale Albernhe-Lahaie souhaite savoir à quoi serviront concrètement les 10 000 \$ versés pour la mise en place de l'instance stratégique RADAR. Mme Sophie Desfossés explique ce qu'est RADAR, une instance stratégique en développement social, et annonce que l'argent permet d'accorder un contrat à un consultant afin d'obtenir un portrait de la situation pour ne plus avoir de dédoublement des tables de concertation.</p> <p>M^e Yolaine Tremblay annonce que deux points seront ajoutés en Affaires nouvelles : une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain et une résolution prenant acte des conclusions de l'enquête menée par la Commission municipale du Québec.</p>
Décision : Ajouter deux points en Affaires nouvelles à l'ordre du jour de la séance publique.	
Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.	
Échéancier / suivi : Séance du 1 ^{er} novembre 2022.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Points demandés par les élues et élus municipaux

Sujet	Aucun point n'a été demandé par les élues et élus municipaux
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités

Sujet	<p>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville</p> <p>M. René Martin résume les sujets discutés à la dernière réunion du Comité : installation de feux sonores au centre-ville et refonte du règlement sur la circulation et le stationnement.</p> <p>Comité Assurer la sécurité des milieux</p> <p>M. Jonathan Bradley énonce les deux sujets discutés à la dernière réunion du Comité : subvention de 90 % du salaire d'un enquêteur aux crimes sexuels et modification apportée au règlement sur la paix, l'ordre et la sécurité publique par rapport à la saisie d'armes.</p> <p>Pierre Montreuil informe les membres du Conseil qu'il a participé à un colloque organisé par Vélo Québec et qu'il y a rencontré un ancien conseiller municipal de Montréal qui pourrait venir parler de vélo économie à ses collègues. Il a fait l'acquisition d'un guide sur la mobilité durable sur lequel se fondent les spécialistes en mobilité durable de la Ville dans le cadre de leur travail et propose de le prêter à ses collègues. Dans le cadre du colloque, il a assisté à une conférence donnée par M. Bruno Marchand et cite une phrase de ce dernier qui résume parfaitement sa pensée : « préférons l'imperfection à l'inaction ».</p> <p>M. Montreuil a aussi participé au colloque de l'Association des transporteurs urbains du Québec qui s'est tenu à Saguenay. Il a fait une rencontre hors de l'ordinaire au sujet des autobus de demain qui fonctionnent à l'hydrogène vert, mis au point par une entreprise québécoise et utilisés en Alberta. Il interpelle ses collègues au sujet de la déclaration d'urgence climatique adoptée le 18 décembre 2018 et leur rappelle qu'il faut agir pour réduire les gaz à effet de serre à Trois-Rivières.</p> <p>M. Montreuil rappelle enfin la série de vols dans les véhicules dans deux districts de la Ville et présente l'accroche-porte qui a été distribué aux résidents et résidentes de ces districts.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	